

ONZIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE: 28 NOVEMBRE - 2 DÉCEMBRE 2005

La onzième session de l'Organe Subsidiaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT-11) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'ouvre aujourd'hui au siège de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile, à Montréal, au Canada, et s'y poursuivra jusqu'au 2 décembre.

Les thèmes de l'OSASTT-11 retenus pour examen approfondi, seront la biodiversité des terres sèches et des terres sub-humides et l'Initiative Taxonomique Mondiale (ITM). La réunion traitera également de questions stratégiques pour l'évaluation des progrès accomplis ou le soutien de la mise en application du Plan Stratégique, y compris l'objectif de 2010 pour la biodiversité visant à réduire de manière importante le rythme actuel de l'érosion de la biodiversité, et les contributions apportées à la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les autres sujets scientifiques et techniques à discuter, englobent: la biodiversité marine et côtière; les écosystèmes des eaux intérieures; la biodiversité des forêts; la poursuite de l'examen des lacunes et des incohérences dans les cadres de la réglementation internationale applicable aux espèces exotiques envahissantes; La poursuite de la consolidation du travail effectué sur l'utilisation des terres et sur les instruments associés concernant l'utilisation durable; et, les directives concernant la promotion des synergies entre les activités traitant de la biodiversité, de la désertification, de l'érosion des sols et des changements climatiques.

Les recommandations de l'OSASTT-11 seront transmises à la huitième Conférence des Parties (CdP-8) à la Convention, qui se tiendra au mois de mars 2006, à Curitiba, au Brésil.

BREF HISTORIQUE DE LA CDB

Négociée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la CDB a été ouverte à la signature le 5 juin 1992 et est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. La Convention qui compte aujourd'hui 188 Parties, vise à promouvoir "la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques."

La CdP est l'organe directeur de la Convention. Elle est aidée par l'OSASTT qui, en vertu de l'Article 25 de la CDB, est mandaté de fournir à la CdP des avis concernant l'application de la Convention. A ce jour, la CdP a tenu sept réunions et a convoqué une réunion extraordinaire (CdPEX).

CDP 1 à 4: Avant la CdPEX, la CdP a tenu quatre réunions (novembre – décembre 1994, Nassau, aux Bahamas; novembre 1995, Jakarta, Indonésie; novembre 1996, Buenos Aires, Argentine; et, mai 1998, Bratislava, Slovaquie) et a adopté des décisions concernant, entre autres: l'établissement d'un Mécanisme pour l'Echange d'Information (MEI); la désignation du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) comme mécanisme de financement intérimaire; la désignation de Montréal, Canada, comme emplacement permanent pour le Secrétariat; et, la coopération avec d'autres conventions ayant trait à la biodiversité. La CdP a également établi des groupes de travail spéciaux, de composition non limitée, sur la prévention des risques biotechnologiques et sur l'Article 8(j) de la CDB (savoir traditionnel), ainsi qu'un groupe d'experts sur l'accès et le partage des avantages (APA). Des programmes de travail thématiques ont été adoptés au sujet: des écosystèmes aquatiques intérieurs; de la biodiversité marine et côtière; de la biodiversité agricole; et de la biodiversité forestière.

CdPEX: La CdPEX (février 1999, Cartagena, Colombie) s'est réunie pour procéder à l'adoption du Protocole de Cartagena pour la Prévention des Risques Biotechnologiques. L'accord n'a pas pu être atteint, et la réunion a été suspendue. Après trois ensembles de consultations officielles menées pour la résolution des questions en suspens, la CdPEX de la CDB a repris ses travaux en Janvier 2000 à Montréal, au Canada, et a adopté le Protocole. Le Protocole de Cartagena pour la Prévention des Risques Biotechnologiques traite des bonnes conditions de transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes vivants modifiés (OVM) susceptibles d'avoir un effets défavorables sur la biodiversité, avec une focalisation sur les mouvements transfrontières. Le Protocole est entré en vigueur le 11 septembre 2003 et, à ce jour, a été ratifié par 129 Parties.

CDP-5: A sa cinquième réunion (mai 2000, Nairobi, Kenya), la CdP a adopté le programme de travail sur les terres sèches et les terres sub-humides, et des décisions portant sur: l'approche écosystémique; l'APA, y compris l'établissement du Groupe de Travail Spécial ouvert à tous (GT-APA); les espèces exotiques envahissantes; l'utilisation durable; la biodiversité et le tourisme; les mesures d'encouragements; la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes (SMCP); les opérations de la Convention; l'ITM; le MEI; les ressources financières et le mécanisme de financement; l'identification, le suivi et l'évaluation; l'Article 8(j) de la CDB; la sensibilisation et la conscientisation du public; et l'étude d'impact, la responsabilité et la réparation.

OSASTT-7: La septième réunion de l'OSASTT (novembre 2001, Montréal, Canada) a procédé au réexamen et à l'expansion du programme de travail sur la biodiversité des forêts, et a adopté des recommandations portant sur: la biodiversité agricole, y compris l'Initiative Internationale sur les Pollinisateurs; la SMCP; les mesures d'encouragement; les indicateurs; le tourisme durable; et les études d'impact environnemental.

CDP-6: La sixième réunion de la CdP (avril 2002, La Haye, Pays-Bas), a adopté le programme de travail révisé sur la biodiversité des forêts, ainsi que les principes directeurs concernant les espèces exotiques envahissantes, les Directives de Bonn concernant l'APA et le Plan Stratégique de la CDB. Des décisions ont également été adoptées sur: la SMCP; l'ITM; l'approche écosystémique; l'utilisation durable; les mesures d'encouragement; la responsabilité et la réparation; le MEI; les ressources financières et le mécanisme de financement; la coopération avec d'autres conventions et initiatives internationales; la contribution à l'évaluation décennale du Plan d'Action 21; l'Article 8(j) de la CDB; et le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques destinées à l'Alimentation et à l'Agriculture.

OSASTT-8: Au sujet du thème majeur de la discussion, la biodiversité des montagnes, la huitième réunion de l'OSASTT (mars 2003, Montréal, Canada) ont adopté la structure du programme de travail proposé. Elle a également adopté les recommandations concernant: les écosystèmes aquatiques intérieurs; la biodiversité marine et côtière; les terres sèches et les terres sub-humides; la biodiversité et le tourisme; et, les opérations de l'OSASTT.

OSASTT-9: La neuvième réunion de l'OSASTT (novembre 2003, Montréal, Canada) a procédé à l'examen des éléments des programmes de travaux axés sur les aires protégées, et sur le transfert des technologies et la coopération. Les délégués ont également adopté des recommandations portant, entre autres, sur: la biodiversité et les changements climatiques; le suivi et les indicateurs; et les mesures d'encouragement.

CDP-7: La septième réunion de la CdP (février 2004, Kuala Lumpur, Malaisie) a adopté trois programmes de travail axés sur: la biodiversité des montagnes; les aires protégées; et, le transfert des technologies et la coopération. Des décisions ont été également adoptées sur: la biodiversité et le tourisme; le suivi et les indicateurs; l'approche écosystémique; la biodiversité et les changements climatiques; l'utilisation durable; les espèces exotiques envahissantes; le Plan Stratégique; les écosystèmes aquatiques intérieurs; la biodiversité marine et côtière; l'APA; l'Article 8(j), y compris les Lignes Directrices d'Akwé:Kon concernant les études d'impact; les mesures d'encouragement; la communication, la sensibilisation et la conscientisation du public; la coopération scientifique et technique et le MEI; les ressources financières et le mécanisme de financement; et, l'établissement des rapports nationaux.

CDP/RDP-1: La première réunion de la CdP siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena pour la Prévention des Risques Biotechnologiques (CdP/RdP-1) (février 2004, Kuala Lumpur, Malaisie) a adopté des décisions portant, entre autres, sur: les prises de décision par les parties importatrices; le renforcement des capacités et le fichier d'experts; la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification des OVM; l'échange d'informations et le Mécanisme d'Echange sur les Risques Biotechnologiques; la responsabilité et la réparation; le respect des dispositions; et le programme de travail à moyen terme pour CdP/RdP.

OSASTT-10: La dixième réunion de l'OSASTT (février 2005, Bangkok, Thaïlande) a élaboré un programme de travail axé sur la biodiversité insulaire et a confirmé la convenance de l'ensemble des divers indicateurs à l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010. Elle a également, entre autres: fourni des avis sur l'intégration d'objectifs mondiaux tournés vers l'action dans les programmes de travail de la Convention; a recommandé les mesures pour la revue de la mise en application du programme de travail de l'ITM; A proposé des options pour l'initiation d'une initiative transversale portant sur la biodiversité destinée à l'alimentation et à la nutrition; et a affiné des propositions avancées pour l'application des voies et moyens de supprimer ou d'atténuer les incitations perverses.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSION GT3 SUR L'APA DE LA CDB:

Tenue en février 2005 à Bangkok, en Thaïlande, la réunion s'est focalisée sur les négociations sur le régime international d'APA. Quelques options ont été identifiées relativement à la portée et aux objectifs potentiels du régime, et ses éléments potentiels ont été groupés en fonction de

leur thème, pour la préparation du terrain à des délibérations plus structurées dans le futur. Une matrice a été élaborée pour la détermination et l'analyse des lacunes existant dans les instruments internationaux et pour l'indication des voies et moyens de les traiter. La réunion a également lancé des appels spécifiques à des soumissions gouvernementales sur la matrice et sur le régime plus large de l'APA, que beaucoup estiment être crucial pour l'éclaircissement des positions et l'établissement des lignes de référence de la quatrième réunion du Groupe de Travail qui se tiendra avant la CdP-8.

PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL DE COMPOSITION NON LIMITEE SUR LA RESPONSABILITE ET LA REPARATION DANS LE CADRE DU PROTOCOLE POUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES: Tenue en mai 2005 à Montréal, au Canada, la réunion a procédé à l'examen des données ayant trait à la responsabilité et la réparation des dommages découlant des mouvements transfrontières des OVM; a analysé les questions générales relatives aux scénarios de préoccupation concernant les dommages potentiels et/ou réels, et l'application des règles et procédures internationales relatives à la responsabilité et à la réparation, à des scénarios de dommages; et a élaboré des options pour les éléments des règles et procédures applicables à la responsabilité et à la réparation, en vue d'achever ses travaux en 2007.

CDP/RDP-2: Tenue du 30 mai au 3 juin 2005 à Montréal, au Canada, cette réunion s'est penchée sur: la manipulation, le transfert, l'emballage et l'identification, y compris la documentation devant accompagner des OVM destinées à l'alimentation humaine et animale ou à la transformation (OVM-AHAT); les options offertes pour la mise en application des conditions requises en matière de notification; l'évaluation et la gestion des risques; les considérations socioéconomiques; la conscientisation et la participation du public; la responsabilité et la réparation; et autres questions d'ordre scientifique et techniques. La réunion a réalisé un certain nombre d'avancées dans la poursuite de la mise en application du Protocole, mais n'a pas réussi à adopter la décision concernant le détail des conditions requises pour la documentation des OVM-AHAT "deux ans avant la date de l'entrée en vigueur de ce Protocole" (Article 18.2(a) du Protocole).

PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL DE COMPOSITION NON LIMITEE SUR LES AIRES PROTEGEES: Tenue en juin 2005 à Montecatini, en Italie, la première réunion du Groupe de Travail a examiné la mise en application du programme de travail sur les aires protégées (AP), et a adopté des recommandations concernant: les options offertes en matière de coopération pour l'établissement d'aires marines protégées au-delà des limites de la juridiction nationales; l'élaboration des pochettes d'information pour l'identification, la désignation, la gestion, le suivi et l'évaluation des systèmes d'AP nationaux et régionaux; les options offertes pour la mobilisation de ressources financières adéquates et opportunes pour la couverture de la mise en application du programme des travail par les pays en développement et les pays en transition économique; et le processus d'évaluation de l'application du programme de travail.

PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL DE COMPOSITION NON LIMITEE SUR L'ÉVALUATION DE L'APPLICATION DE LA CDB: tenu en septembre 2005, à Montréal, au Canada, le Groupe de Travail a adopté des recommandations portant sur: les progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan Stratégique; les réalisations menant à la concrétisation de l'objectif de 2010; les effets et l'efficacité des processus et des organes de la Convention; la coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives; l'engagement des parties prenantes; les processus de suivi, d'établissement des rapports et d'évaluation; et, les moyens d'identification et levée des obstacles entravant l'application effective de la Convention.

RECONSTITUTION DES FONDS DU FEM: La dernière réunion programmée pour la quatrième réapprovisionnement du Fonds Fiduciaire du FEM a eu lieu les 21 et 22 novembre à Tokyo, au Japon. Les participants contribuant n'y sont pas parvenus à s'accorder sur les promesses de financement. On s'attend à ce qu'ils se réunissent de nouveau mi-décembre 2005.